

Le Quotidien du Médecin du 22 janvier 2003
Entretien avec Mr Mattei (extraits)

Le problème de la démographie soulève celui des médecins à diplôme étranger. Peut-on s'en priver alors que des besoins ne sont pas couverts ?

Il faut être clair sur ce sujet, souvent thème de polémique. Il y a plusieurs catégories de médecins étrangers : ceux qui disposent d'un poste leur assurant une situation stable. Parmi eux, certains exercent dans nos hôpitaux la fonction de praticien adjoint contractuel, soit l'équivalent d'environ 2 000 praticiens à temps plein.

Environ 1 500 médecins étrangers auront accédé à un poste de praticien hospitalier à la fin de 2003. Ceux qui n'auront pas encore accédé à cette titularisation le pourront ultérieurement, de manière progressive, pourvu qu'ils aient subi avec succès les épreuves de contrôle de connaissances adéquates.

Quatre cents à 500 médecins ont opté pour l'exercice libéral.

D'autres ont un statut plus précaire « d'attachés associés ». Ils sont environ 1 500. Tous n'ont pas vocation à rester dans nos hôpitaux. En tout cas, même si mon souci est d'occuper les postes de praticiens hospitaliers vacants, je ne veux pas titulariser des gens qui n'auraient pas fait la preuve absolue de leurs compétences. Ils devront satisfaire aux épreuves correspondantes.

Les médecins étrangers précaires devront partir

Et pour tous les autres ?

Enfin, environ 2 000 médecins faisant fonctions d'interne reçoivent actuellement une formation dans nos hôpitaux, formation au terme de laquelle ils sont appelés à regagner leur pays d'origine. Je conçois qu'il y ait des cas particuliers mais je ne souhaite pas que des médecins étrangers en situation précaire aient vocation à rester en France. Je veux créer pour les médecins étrangers des contrats de formation en accord avec les pays d'où ils viennent pour qu'ils puissent se spécialiser et obtenir un véritable diplôme d'études. Ils auront vocation à retourner dans leur pays. Je le dis tout net : il n'est pas question pour moi d'ouvrir les portes aux nouveaux médecins étrangers qui arriveraient et qui s'installeraient dans la précarité pour revendiquer ensuite d'être reconnus et intégrés. Nous ne relèverons pas notre numerus clausus pour laisser occuper les postes par des médecins étrangers en situation précaire.

Propos recueillis par Jacques DEGAIN
et Cyrille DUPUIS